

STRATÉGIE DE PLAIDOYER DE PROTECTION

INTRODUCTION

La présente stratégie de plaidoyer de protection s'appuie sur la revue des risques critiques de protection identifiés par le Cluster Protection en octobre 2025 dans le cadre de son analyse périodique des risques critiques en RDC.

La République Démocratique du Congo demeure confrontée à une prévalence élevée de risques de protection, alimentée par la multiplicité des crises sécuritaires, humanitaires et politiques qui affectent durablement les populations civiles (voir analyse des risques de protection /Cluster Protection 2025).

L'analyse des risques repose sur une approche multicritères accordés par les différents acteurs prenant en compte :

- Le contexte et la criticallité des risques, notamment leur intensité et leur impact sur les civils ;
- L'émergence de nouvelles dynamiques ou l'aggravation de menaces existantes dépassant la capacité de réponse actuelle des mécanismes de plaidoyer et de réponses actuelles ;
- Les capacités d'influence et de changement au travers du plaidoyer politique, diplomatique et humanitaire ;
- Le principe de responsabilité collective, qui engage l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux à agir de manière coordonnée et complémentaire.

Dans ce cadre, l'Équipe Humanitaire Pays (EHP) a défini trois priorités stratégiques de plaidoyer visant à renforcer la cohérence, la visibilité et l'impact des efforts de protection en RDC :

1. Renforcer la protection des civils et la prévention des violences dans les zones de conflit, en s'appuyant sur des engagements mutuels entre le Gouvernement et les groupes armés afin de réduire l'impact du conflit armé sur les populations civiles.
2. La prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants par les groupes armés, en combinant approches préventives, diplomatiques et régionales ;
3. La prévention et la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, par un dialogue politique renforcé et une meilleure coordination nationale.

En articulant ces trois axes, la stratégie ambitionne de transformer les engagements politiques en mesures concrètes de protection, de renforcer la redevabilité des parties au conflit, et de placer la protection des civils au cœur du dialogue de paix, de stabilisation et de gouvernance locale.

PRIORITES STRATEGIQUES

1. Réduction des violences contre les civils dans les zones de conflit

Problématique

En République démocratique du Congo, les civils restent les principales victimes des violences liées aux conflits armés. Ces violences, qu'il s'agisse d'attaques directes, de déplacements forcés, de violences sexuelles, de destructions d'infrastructures ou d'autres violations graves, sont perpétrées par une diversité d'acteurs armés, incluant des groupes politico-militaires, des milices communautaires, des coalitions locales et des acteurs extraterritoriaux opérant sur le territoire national.

La fragmentation de ces groupes, l'absence d'un cadre politique commun avec l'État, la faible redevabilité des parties, la circulation d'armes et la multiplicité des agendas politico-sécuritaires réduisent fortement les capacités de prévention et entravent toute réponse coordonnée en matière de protection des civils.

Hypothèse de changement

Si le Gouvernement, l'ensemble des groupes armés, y compris les autorités de facto dans les zones contrôlées par le M23/AFC, les groupes politico-militaires impliqués dans les processus politiques de résolution des conflits (Dialogue inter-congolais de Nairobi, Processus de Luanda, Déclaration de principes de Doha), les milices communautaires et les acteurs armés émergents, ainsi que les partenaires régionaux et internationaux, s'accordent autour d'une Charte d'engagement commune pour la protection des civils, fondée sur un dialogue consultatif inclusif et sur une analyse factuelle des incidences de protection, alors les engagements politiques et opérationnels pourront être traduits en mesures concrètes de prévention, de précaution et de redevabilité applicables à tous les acteurs concernés.

Cela renforcera la confiance mutuelle, améliorera la coordination institutionnelle et contribuera à une réduction durable des violences, faisant de la protection des civils un principe transversal des initiatives de paix, de stabilisation et de gouvernance locale.

Chaîne de changement

Si... (intrants / actions clés)	Alors... (résultats intermédiaires)	Et à terme... (impact visé)
Une analyse conjointe et contextualisée des incidences de protection éclaire le plaidoyer diplomatique et oriente les décisions stratégiques.	Le Gouvernement, les groupes armés et les autorités de facto reconnaissent leurs responsabilités partagées dans la prévention des violences.	Adoption d'une Charte d'engagement commune et mise en place d'un mécanisme de redevabilité mutuelle.
Un dialogue consultatif inclusif est instauré sous l'égide de l'EHP et du HC.	Les acteurs nationaux, provinciaux et internationaux s'accordent sur des mesures coordonnées de prévention, de désescalade et de réponse.	Réduction progressive des attaques contre les civils et meilleure coordination locale entre parties prenantes.
Les engagements sont formalisés et suivis par un mécanisme conjoint de suivi et d'évaluation.	Les mesures de protection sont intégrées dans les cadres provinciaux de sécurité et de gouvernance.	La protection des civils est institutionnalisée dans les politiques publiques et les plans de stabilisation.

Facteurs de réussite

- Volonté politique des parties à s'engager dans un dialogue constructif sur la protection.
- Appui diplomatique continu des partenaires régionaux et internationaux (Etats membres ; facilitateurs et médiateurs des processus de paix ; organisations régionales et sous-régionales).
- Coordination inter-agences renforcée et alignement entre les approches humanitaires, de paix et de développement.

Description de la composante

Cette composante vise à mettre en place un cadre politique et opérationnel commun pour la protection des civils, fondé sur une Charte d'engagement conjointe définissant des mesures de prévention, de précaution et de réduction des violences, applicables au Gouvernement, aux autorités de facto et à l'ensemble des groupes armés.

Elle repose sur trois leviers complémentaires :

1. **Analyse factuelle et contextualisée des incidences de protection**, permettant d'éclairer le plaidoyer diplomatique, les processus politiques et la prise de décision stratégique.
2. **Dialogue consultatif inclusif**, associant les acteurs gouvernementaux, les autorités de facto, les groupes armés dans leur diversité et les partenaires internationaux, afin de définir des engagements et des mesures partagées de prévention et de réponse.
3. **Formalisation d'engagements mutuels**, appuyée par un mécanisme conjoint de suivi, de vérification et de redevabilité, garantissant la mise en œuvre effective et mesurable des mesures convenues.

Ce dispositif permettra de traduire les engagements politiques en actions concrètes, de renforcer la confiance entre les parties, et d'ancrer la protection des civils comme un pilier central du dialogue de paix, de la gouvernance locale et de la stabilisation durable.

2. Prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants par les groupes armés

Problématique

La dégradation du système éducatif, la précarité des services sociaux de base et l'affaiblissement des mécanismes communautaires de protection exposent aujourd'hui des milliers d'enfants au risque de recrutement et d'exploitation par les groupes armés. Dans de nombreux territoires touchés par les conflits, la fermeture prolongée des écoles, l'absence d'alternatives éducatives et le manque de dispositifs de prévention, tant au niveau national que provincial, accentuent les risques de manipulation, de coercition et d'enrôlement forcé. Parallèlement, cette problématique demeure insuffisamment intégrée dans les processus politiques nationaux (DDRCS, dialogue inter-congolais, mécanismes de stabilisation),

régionaux (CIRGL, EAC, SADC) et internationaux, ce qui réduit les possibilités de prévention durable et limite l'implication des acteurs diplomatiques dans des solutions à long terme.

Hypothèse de changement

Si la continuité éducative est assurée dans l'ensemble des zones affectées par les conflits armés et si la problématique du recrutement et de l'utilisation d'enfants est pleinement intégrée dans les processus politiques, diplomatiques, nationaux, régionaux et internationaux, alors les enfants auront un accès élargi à une éducation protectrice, les communautés renforceront leur résilience face aux groupes armés, et les engagements politiques soutiendront des mesures concrètes de prévention dans toutes les provinces concernées.

Cela permettra de réduire durablement le recrutement d'enfants et de favoriser leur réintégration dans des environnements éducatifs sûrs, protecteurs et inclusifs, quel que soit le contexte de conflit.

Chaîne de changement

Si... (intrants / actions clés)	Alors... (résultats intermédiaires)	Et à terme... (impact visé)
Des évaluations rapides et multisectorielles identifient les besoins éducatifs prioritaires dans toutes les zones de conflit.	Les autorités locales, provinciales et nationales, appuyées par les partenaires humanitaires et de développement, relancent et maintiennent les services éducatifs.	Les écoles deviennent des espaces sûrs et protecteurs pour l'ensemble des enfants exposés aux groupes armés à travers le pays.
La thématique du recrutement d'enfants est intégrée dans les processus politiques nationaux (DDRCS, stabilisation), les négociations diplomatiques et les initiatives régionales (Doha, Nairobi, Luanda, CIRGL, Union africaine, EAC, SADC).	Les médiateurs, négociateurs et facilitateurs régionaux incluent la protection de l'enfance dans les agendas politiques, les accords de paix et les engagements sécuritaires.	Le recrutement d'enfants est condamné, encadré et traité comme une violation prioritaire dans tous les cadres politiques nationaux et régionaux.
Le groupe des ambassadeurs « amis des enfants », les PTF et les acteurs diplomatiques s'engagent dans un plaidoyer coordonné couvrant tous les contextes.	Les partenaires diplomatiques mobilisent des ressources, renforcent le leadership collectif et appuient des engagements politiques et budgétaires durables.	La prévention du recrutement des enfants devient une norme nationale et régionale, intégrée aux stratégies de paix, de sécurité et de développement.

Facteurs de réussite

- Engagement du Gouvernement à renforcer la protection de l'enfance dans les cadres nationaux de sécurité, de DDRCS, de stabilisation et d'éducation, y compris dans les zones sous contrôle de facto.

- Mobilisation du réseau diplomatique, des facilitateurs régionaux et des organisations régionales (CIRGL, UA, EAC, SADC) pour inscrire la thématique dans les processus politiques de paix.
- Suivi rigoureux des engagements éducatifs, budgétaires et programmatiques, coordonné par l'UNICEF, les autorités provinciales et les partenaires techniques et financiers.

Description de la composante

Cette composante vise à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants par les groupes armés à travers l'ensemble des zones touchées par les conflits armés en République démocratique du Congo, en mobilisant de manière complémentaire des leviers préventifs, politiques, diplomatiques et régionaux.

Le processus s'articule autour de trois axes complémentaires :

1. **Préventif** – Soutenir la continuité, la relance et la sécurisation des services éducatifs dans toutes les zones affectées par les conflits, y compris celles sous contrôle de facto, afin de réduire les vulnérabilités qui exposent les enfants à l'enrôlement et à l'exploitation.
2. **Politique et diplomatique** – Intégrer la problématique du recrutement et de l'utilisation d'enfants dans l'ensemble des processus politiques nationaux et régionaux, notamment les mécanismes liés au DDRCS, aux dialogues et négociations de Nairobi, Luanda et Doha, ainsi que dans les cadres de stabilisation et de paix, en mobilisant un plaidoyer actif auprès des négociateurs, facilitateurs et décideurs.
3. **Régional** – Renforcer le plaidoyer coordonné auprès des mécanismes régionaux et internationaux (CIRGL, EAC, SADC, Union africaine, Qatar, Togo et autres facilitateurs) afin d'inscrire durablement la protection de l'enfance comme priorité diplomatique, sécuritaire et humanitaire dans les engagements transfrontaliers et régionaux.

Cette approche repose sur des évaluations rapides menées dans toutes les zones de conflit, la mobilisation du groupe des ambassadeurs « amis des enfants », et l'élaboration de notes de position conjointes destinées aux négociateurs politiques et régionaux. En combinant les leviers éducatifs, humanitaires, politiques et diplomatiques, la stratégie vise à transformer la protection de l'enfance en engagement politique durable et transversal, intégré au cœur des agendas de paix, de stabilisation et de développement à l'échelle nationale et régionale.

Note : Compte tenu du fait que des mécanismes bien identifiés sont déjà en place par rapport à la problématique de la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants par les groupes armés, avec des rôles et des responsabilités clairs, il conviendra de définir ce qui est nouveau dans le cadre de cette stratégie de plaidoyer.

3. Prévention et lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits

Problématique

Les violences sexuelles demeurent un phénomène largement répandu dans les zones de conflit en République démocratique du Congo. Elles touchent principalement les femmes et les filles, mais également des hommes et des garçons, dans un contexte marqué par l'impunité, la fragilité institutionnelle, la stigmatisation sociale et des inégalités structurelles profondes.

Malgré l'existence de mécanismes nationaux, régionaux et internationaux dédiés à la prévention, à la protection, à la justice et à la lutte contre l'impunité, leur coordination reste insuffisante et leur mise en œuvre fragmentée. Ce déficit de cohérence, aggravé par l'absence de systèmes de suivi harmonisés, limite l'impact des interventions et affaiblit la redevabilité. Parallèlement, la visibilité croissante de ces violences au niveau international, à travers les engagements pris par l'État, les mécanismes régionaux et les résolutions du Conseil de sécurité, constitue une opportunité stratégique pour accroître la pression politique, renforcer la cohérence des réponses et promouvoir un changement structurel durable.

Hypothèse de changement

Si un dialogue structuré est établi avec les autorités nationales et de facto en vue d'élaborer un code de conduite commun sur la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, et si la Task Force nationale, placée sous l'autorité de la Présidence, est renforcée et appuyée par un système cohérent de collecte, d'analyse et d'harmonisation des données, alors les engagements politiques et opérationnels seront consolidés, la coordination interministérielle et multisectorielle renforcée, ce qui favorisera la réduction de l'impunité, l'amélioration de la prise en charge des survivantes et la consolidation d'un environnement social, juridique et institutionnel protecteur.

Chaîne de changement

Si... (intrants / actions clés)	Alors... (résultats intermédiaires)	Et à terme... (impact visé)
Des réunions de dialogue et un atelier aboutissent à un code de conduite commun sur la prévention des violences sexuelles.	Les autorités de facto reconnaissent leur responsabilité dans la prévention, la protection et les sanctions liées aux violences sexuelles.	Le respect du droit international humanitaire s'améliore et les violences sexuelles liées aux conflits diminuent.
La Task Force nationale est appuyée par un plan d'action simplifié, un mandat clair et un leadership renforcé.	Une coordination interministérielle et multi-acteurs efficace est établie sous la direction nationale.	Le pilotage national devient institutionnalisé et durable, et le suivi des programmes est assuré.
Les données humanitaires et droits de l'homme sont harmonisées avec la CNDH et le BCNUDH.	Les analyses deviennent fiables, cohérentes et exploitables pour le plaidoyer et la planification.	Les politiques et programmes de prévention reposent sur des preuves et deviennent plus ciblés et efficaces.

Facteurs de réussite

- Engagement politique soutenu de la Présidence et coordination effective entre les ministères régaliens et techniques.
- Dialogue constructif et soutenu avec les autorités de facto et les partenaires régionaux impliqués dans les mécanismes de paix.
- Harmonisation effective des systèmes d'information entre les acteurs humanitaires, les agences onusiennes et les institutions nationales des droits de l'homme (ONU Femmes, MONUSCO, BCNUDH, CNDH).

Description de la composante

Cette composante vise à renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits à travers la mise en place d'un cadre institutionnel, politique et opérationnel cohérent, fondé sur un dialogue structuré et une coordination nationale renforcée.

Elle repose sur trois axes stratégiques :

1. **Dialogue et responsabilisation** – Engager des concertations régulières avec les autorités nationales et de facto afin d'élaborer un code de conduite commun sur la prévention et la protection contre les violences sexuelles, et promouvoir une responsabilisation accrue des acteurs armés.
2. **Renforcement du pilotage national** – Consolider la Task Force nationale récemment établie sous l'autorité de la Présidence, en lui conférant un mandat clair, des capacités opérationnelles et un plan d'action simplifié permettant d'assurer une coordination interministérielle efficace.
3. **Harmonisation et cohérence des données** – Unifier les systèmes d'information et de rapportage entre les outils humanitaires et de droits humains (CNDH, BCNUDH, MONUSCO, ONU Femmes), afin d'améliorer la qualité des analyses, de renforcer la crédibilité du plaidoyer et de soutenir des décisions fondées sur des données probantes.

Cette approche mobilise un plaidoyer coordonné, multisectoriel et multiniveaux, impliquant les autorités nationales, les agences des Nations Unies, les acteurs humanitaires, les partenaires diplomatiques et les institutions régionales. Elle vise à transformer les engagements politiques en actions concrètes de prévention, de protection, de justice et de réparation pour les survivantes, tout en consolidant un environnement juridique et institutionnel durablement protecteur.

CADRE LOGIQUE GLOBAL – STRATÉGIE DE PLAIDOYER DE PROTECTION (EHP)

1. Réduction des violences contre les civils dans les zones de conflit

Domaine / Risque	Objectif spécifique	Résultats attendus à moyen terme	Résultats à court terme	Activités clés	Risques / Atténuation	Échéance	Responsables / Partenaires
Attaques contre les civils ; faible redevabilité	Assurer la redevabilité des parties via une Charte d'engagement	Adoption de la Charte et mise en œuvre d'un mécanisme de suivi	Groupe ad hoc opérationnel ; note d'analyse & position paper produits	- Création d'un groupe d'experts - Analyse conjointe - Briefing diplomatique GCP	- Faible engagement institutionnel → <i>plaidoyer haut-niveau</i> - Risque de fatigue → <i>planification légère</i> - Coordination insuffisante → <i>clarification des rôles</i>	Déc.–Fév.	Lead : OCHA / HC ; Cluster Protection, ProCap, facilitateurs de paix
Absence d'un cadre formel accepté par toutes les parties	Adoption et signature d'une Charte de protection des civils	Charte validée par le Gouvernement et autorités de facto	Mécanisme de redevabilité opérationnel	- Consultations bilatérales - Rédaction - Validation - Signature officielle	- Retards → <i>calendrier réaliste et suivi</i> - Désengagement politique → <i>réengagement diplomatique</i> - Restrictions → <i>réunions hybrides</i>	Mars–Avr.	OCHA / HC, CNHC, facilitateurs, négociateurs
Manque de ressources pour mise en œuvre	Mobilisation des ressources nationales	Plans provinciaux intégrant la Charte ; engagement budgétaire national	Intégration dans cadres provinciaux & sécurité	- Sensibilisation budgétaire - Plaidoyer national - Mise en place mécanismes de suivi local-national	- Non-suivi financier → <i>mécanisme de traçabilité</i> - Instabilité administrative → <i>adaptation continue</i>	Mai 2026 →	GoRDC / CNHC ; OCHA, PNUD, Cluster Protection

2. Prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants par les groupes armés

Domaine / Risque	Objectif spécifique	Résultats attendus à moyen terme	Résultats à court terme	Activités clés	Risques / Atténuation	Échéance	Responsables / Partenaires
<i>Recrutement & utilisation des enfants ; effondrement éducatif</i>	Assurer la continuité éducative dans zones sous contrôle de facto	Maintien et relance des services éducatifs ; reconnaissance de la continuité éducative comme priorité	Évaluation rapide des impacts sur l'éducation	- Évaluations Nord & Sud-Kivu - Présentation à la Task Force PM-GCP	- Crainte de légitimation → <i>cadrage humanitaire</i> - Réticences politiques → <i>messages conjoints</i>	Fév. 2026	UNICEF ; TF-GCP, PM, RCO
<i>Recrutement systématique des enfants</i>	Faire de la prévention du recrutement une priorité politique	Thématique intégrée dans la feuille de route de Doha	Groupe des ambassadeurs « Amis des enfants » mobilisé	- Briefing diplomatique - Partage de l'étude	- Faible intérêt diplomatique → <i>campagne de sensibilisation</i>	Fév. 2026	UNICEF / HC
<i>Sous-priorisation au niveau régional</i>	Intégrer la thématique dans les négociations de paix régionales	Inclusion du recrutement des enfants dans discussions Washington / Doha	Note de position transmise aux médiateurs	- Rédaction & diffusion - Briefings ciblés	- Multiplicité des processus → <i>note unifiée</i> - Dilution des priorités → <i>alignement inter-agences</i>	Fév. 2026 (suivi continu)	UNICEF

3. Prévention et lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits

<i>Domaine / Risque</i>	<i>Objectif spécifique</i>	<i>Résultats attendus à moyen terme</i>	<i>Résultats à court terme</i>	<i>Activités clés</i>	<i>Risques / Atténuation</i>	<i>Échéance</i>	<i>Responsables / Partenaires</i>
<i>VBG utilisée comme arme de guerre ; absence de dialogue structuré avec les autorités de facto</i>	Engager les autorités de facto dans la prévention et lutte contre les violences sexuelles	Dialogue établi ; code de conduite en cours d'élaboration	Réunions humanitaires tenues ; atelier technique organisé	- Ateliers - Consultations pour code de conduite	- Refus de participation → <i>intermédiaires neutres (Geneva Call)</i> - Risque de légitimation → <i>coordination étroite GoRDC</i>	Déc. 2025 – Fév. 2026	UNFPA, ONG VBG, MONUSCO, Geneva Call
<i>Pilotage national insuffisant ; Task Force faible</i>	Renforcer la Task Force nationale	Coordination nationale renforcée ; plan d'action simplifié validé	TDR et plan d'action opérationnels produits	- Appui technique - Mobilisation lors des 16 jours d'activisme	- Faible engagement politique → <i>plaidoyer régulier</i>	Déc. 2025 – Juin 2026	UNFPA, Task Force présidentielle, ministères régaliens
<i>Fragmentation des données (CNDH, BCNUDH, ONU Femmes, MONUSCO, humanitaires)</i>	Harmoniser les données humanitaires et droits humains	Données harmonisées & crédibles ; outil de plaidoyer partagé	Réunion technique & validation interne ONU	- Coordination ONU-CNDH - Validation des recommandations	- Blocages institutionnels → <i>accords formels</i> - Divergences méthodologiques → <i>cadre commun minimal</i>	Juin 2026	UNFPA / BCNUDH, CNDH, OCHA, ONU Femmes, MONUSCO